

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1999)
Heft: 119

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales



Joseph Deiss (Affaires étrangères) et Ruth Metzler (Justice), les deux nouveaux conseillers fédéraux élus en remplacement de Flavio Cotti et Arnold Koller

CONSEIL FÉDÉRAL

TICKET CHOC

Un homme et une femme, un argovien de Fribourg, une lucernoise d'Appenzell Rhodes-intérieures. Il a fallu pas moins de dix tours de scrutins pour connaître les noms des 103^e et 104^e conseillers fédéraux, remplaçants d'Arnold Koller et Flavio Cotti : Ruth Metzler, 34 ans, et Joseph Deiss, 53 ans, qui ne portaient pas favoris,

l'ont finalement emporté d'une courte tête, au terme d'un suspense digne d'une élection papale. Il a fallu attendre le quatrième tour pour que Ruth Metzler prenne l'avantage sur la favorite du scrutin, la Saint-Galloise Rita Roos. Ironie du sort, c'est un bulletin nul sur lequel un député avait inscrit

« Roth » qui a empêché Mme Roos de l'emporter au troisième tour (conclu par une égalité parfaite avec 122 voix chacune). Elle devient la troisième femme à entrer au Conseil - après Elisabeth Kopp en 1984 et l'autre Ruth, Dreifuss, en 1993 - et la plus jeune conseillère du siècle. Juriste et expert-comptable, vice-directrice de PricewaterhouseCoopers à Saint-Gall, elle a entamé son *cursus honorum* au Tribunal de district

d'Appenzell Rhodes-Intérieures, avant d'entrer trois ans plus tard au Tribunal cantonal puis au Département des finances du canton. Quant à Joseph Deiss, l'autre candidat PDC élu, il s'est imposé au sixième tour (120 voix contre 119 à l'autre favori, Peter Hess) : du jamais vu depuis l'élection du Genevois Challet-Venel en 1864. Ce professeur d'économie politique à l'université de Fribourg, qui avouait dès son élection une préférence pour les Affaires étrangères et le département Justice et Police, aura la charge de maintenir l'équilibre au sein du Conseil et d'apporter une nouvelle touche sociale sous la Coupole. Au lendemain du scrutin, Eric Hoesli du *Temps* croquait sans complaisance les deux nouveaux arrivants : « les députés ont préféré opter à l'arraché pour une jeune femme peu connue et un bilingue rassurant ». Comme dans tout renou-

LES FRANÇAIS EN SUISSE

INTÉGRATION RÉUSSIE

En paraphant les Bilatérales, la Suisse et l'Europe se sont engagées sur des accords de réciprocité. Analyse de l'autre côté du miroir avec Jean-Pierre Cantegrit, membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger et président de la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger.

La communauté française en Suisse est-elle importante ?

La communauté française en Suisse compte 107 240 Français immatriculés dans nos consulats et 4 600 non immatriculés, l'immatriculation n'étant pas obligatoire. Les cantons francophones rassemblent le plus grand nombre de Français et notamment le canton de Genève, avec plus de 72 384 et 7 000 non immatriculés. Ces Français sont très bien organisés autour d'un comité représentant une dizaine d'associations de tous types. L'originalité de ces associations tient dans le fait qu'elles se réunissent une fois par an, et chaque année dans un canton suisse différent. Ces réunions permettent de discuter non seulement des problèmes franco-français mais aussi d'avoir des contacts avec les autorités cantonales. La principale question qui intéresse les Français de Suisse concerne la couverture sociale : la loi fédérale sur l'assurance maladie, entrée en vigueur en 1996, a dérangé certaines habitudes de nos compatriotes : la loi fédérale sur l'assurance maladie a prévu un certain nombre d'exemptions, ces der-

nières ne bénéficiant pas aux textes intéressant la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger, qui est une assurance facultative. La loi fédérale est très claire : seuls sont dispensés d'adhésion à une assurance maladie suisse les Français soumis à une assurance obligatoire française. Il a fallu s'adapter : cette loi fédérale ayant une application cantonale, les cantons ont appliqué avec souplesse les textes.

Quel est l'intérêt de l'immatriculation pour les Français ?

L'intérêt est d'être informé sur tous les textes et la législation qui viennent de France. L'immatriculation permet aussi d'accélérer toutes les démarches pratiques : renouvellement des passeports, tous les problèmes d'état-civil, et beaucoup d'informations sur la sécurité sociale. Les expatriés sont représentés par le Conseil des Français à l'étranger, qui informe le gouvernement français des problèmes qu'ils rencontrent, ainsi que par douze sénateurs. Il n'y a pas de représentants à l'Assemblée nationale parce que nous avons buté sur le problème de la représentation. J'ai, par ailleurs, rencontré quelques Suisses qui sont en train de réfléchir à une représentation des Suisses dans le monde et qui souhaiteraient arriver à un certain nombre de dispositions aussi élaborées qu'en France. Nos échanges franco-suisses ont déjà permis aux Suisses vivant en France de bénéficier du droit de vote par correspondance, ce qui n'était pas possible auparavant. L'accord de réciprocité permet évidemment aux

vement du Conseil, ce sont les chiffres qui parlent d'abord : une deuxième femme, un troisième francophone, zéro tessinois et une certaine surreprésentation romande. Les deux impétrants sauront-ils s'imposer dans la durée comme ils l'ont fait au cours de cette campagne-express, grâce au jeu de quilles des appareils ?

FINANCES

UN BONI QUI CACHE UNE FORÊT DE DETTES !

Alors qu'on prévoyait un déficit, les comptes 98 de la Confédération bouclent sur un excédent de 484 millions de francs. Mais si l'on ne tient pas compte des recettes liées à la vente des actions de Swisscom (2,9 milliards), ce boni se serait transformé en un déficit de 2,45 milliards, trois fois plus élevé que celui autorisé par l'objectif budgétaire 2001. Il n'y a donc

aucune raison de pavoiser. D'abord, la Confédération traîne toujours un endettement de 100 milliards dont la charge en intérêts a augmenté l'an dernier de 8,6 %, pour atteindre 3,3 milliards de francs ! Ensuite, les recettes exceptionnelles liées à la vente d'une partie de Swisscom se traduisent par un appauvrissement équivalent du patrimoine de la Confédération. Enfin, si l'impôt anticipé a permis de récolter 1,8 milliard de plus que les 3,5 milliards budgétisés, il s'agit, pour une bonne part, de rentrées éphémères puisque remboursées aux contribuables qui en font la demande. Quoi qu'il en soit, ce providentiel retour aux chiffres noirs n'est pas dû à un effort particulier sur les dépenses, qui ont grimpé de 5,6 % entre 1997 et 1998. On est donc loin de la stabilisation réclamée par le peuple. Cette réalité ne convainc visible-

ment pas les fonctionnaires fédéraux qui se sont empressés de réclamer la rétrocession des mesures d'économie prises à leur rencontre et une amélioration de leurs conditions salariales. Pourtant placée aux premières loges, l'Union fédérative du personnel de la Confédération oublie ainsi la situation préoccupante de la caisse fédérale. Elle oublie également le net écart qui persiste entre le salaire moyen de la fonction publique (6 042 francs brut) et le secteur privé (4 894 francs). Elle oublie encore que ce sont des contribuables souvent à la peine qui assurent ces salaires. Elle oublie surtout que l'arbre des chiffres noirs de 1998 cache en réalité la forêt des dettes accumulées ces dernières années. Il est temps de lui rafraîchir la mémoire...

Jean-Claude Chappuis, SDES

En Bref

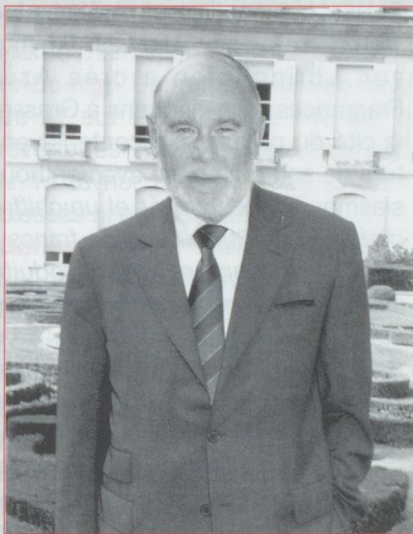
Les entreprises préférées des Suisses

- L'institut de sondage IHA-Gfm publie chaque année le palmarès des entreprises suisses en terme d'image auprès du public : cette année, Swissair arrive en tête malgré la tragédie d'Halifax, devant Migros, Lindt & Sprüngli, Coop et Nestlé.

Vendée globe 2000 : Dominique Wavre sera de la partie

- Le skipper genevois a bouclé le budget pour son bateau (un Open 60), dont la construction vient de commencer à Cherbourg. La mise à l'eau est prévue pour septembre 99, ce qui laissera un peu plus d'une année pour la mise au point du bateau avant le départ de la course autour du monde en solitaire sans escale, prévu pour novembre 2000.

En revanche, les incertitudes sur Fast 2000, le défi suisse pour la prochaine Coupe de l'America, ne sont pas encore levées. Le projet lancé par Marc Pajot accumule les dettes, alors que la construction du moule de la coque a démarré à Morges.



Français résidant en Suisse de voter pour les grandes élections françaises.

Les négociations bilatérales sont achevées, quel impact cela peut-il avoir sur les Français de Suisse ?

En Suisse, le taux d'immigration est très fort, et les procédures sont parfois plus rapides et plus expéditives qu'en France en cas de surnombre de travailleurs étrangers. Mais le renvoi a surtout touché des personnes venant d'Espagne et du Portugal, et peu les Français. La Suisse applique

ses propres règlements puisqu'elle ne fait pas partie de l'Union européenne. En fait il y a surtout un problème de frontaliers entre la France et la Suisse.

Comment traitez-vous l'accompagnement du chômage des Français en Suisse ?

Il est certain que le taux de chômage en Suisse n'est pas comparable à celui que connaît la France. En fait le chômage concerne une très faible partie de la communauté française installée en Suisse. Les Français sont soumis aux lois suisses, et il y a une convention bilatérale qui concerne les indemnités de chômage : au même titre qu'un Suisse toucherait des indemnités de chômage en France, un Français touche des indemnités de chômage en Suisse.

Propos recueillis par Olivia Psachin